

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/845

16 juin 2008

(08-2778)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**COMMUNICATION À LA 42^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ SPS
(GENÈVE, 24-25 JUIN 2008)**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION
DU CODEX ALIMENTARIUS**

Communication de la Commission du Codex Alimentarius

La communication ci-après, datée du 12 juin 2008, est distribuée à la demande de la Commission du Codex Alimentarius.

**SESSIONS DU CODEX DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ SPS
(2-3 AVRIL 2008)**

- 2^{ème} session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (La Haye, Pays-Bas, 31 mars-4 avril 2008)
- 40^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (Hangzhou, Chine, 14-19 avril 2008)
- 40^{ème} session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (Beijing, Chine, 21-25 avril 2008)
- 36^{ème} session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Ottawa, Canada, 28 avril-2 mai 2008)
- 14^{ème} session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (Mexico, Mexique, 12-17 mai 2008)

Le Comité SPS voudra peut-être porter son attention, en particulier, sur ce qui suit.

1. À sa seconde session, le **Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments** est convenu de transmettre à la 31^{ème} session de la Commission pour adoption définitive trois projets de limites maximales concernant les produits ci-après: i) 3-MCPD présent dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exclusion de la sauce de soja obtenue par fermentation naturelle); ii) ochratoxine A présente dans le blé, l'orge et le seigle bruts; et iii) aflatoxines totales présentes dans les amandes, noisettes et pistaches "destinées à une transformation ultérieure" et "prêtes à consommer". Le Comité est également convenu de transmettre à la Commission pour adoption définitive les avant-projets concernant: i) les dispositions applicables aux contaminants figurant dans les sections du Manuel de procédures relatives aux "relations entre les comités de produits et les comités généraux"; ii) les méthodes de prélèvements d'échantillons d'aflatoxines relatives à la contamination par l'aflatoxine des fruits à coque prêts à consommer et

destinés à une transformation ultérieure: amandes, noisettes et pistaches; et iii) le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des figues sèches par l'aflatoxine.

2. À sa 40^{ème} session, le **Comité du Codex sur les résidus de pesticides** a élaboré et transmis à la Commission pour adoption définitive 299 avant-projets, projets et projets révisés de limites maximales pour les résidus de 22 pesticides. Le Comité a décidé de demander à la Commission d'approuver de nouveaux travaux concernant: i) la liste prioritaire de pesticides (nouveaux pesticides et pesticides faisant l'objet d'un examen périodique); ii) l'estimation de l'incertitude des mesures relatives à l'analyse des résidus de pesticides; et iii) la révision des principes de l'analyse des risques du CCRP. Le Comité est également convenu d'abroger un certain nombre de limites obsolètes pour les résidus de 13 pesticides.

3. À sa 40^{ème} session, le **Comité du Codex sur les additifs alimentaires** a finalisé et transmis à la 31^{ème} session de la Commission, pour adoption définitive: i) le projet et l'avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA); ii) l'avant-projet de révision du système de classification des aliments de la NGAA; iii) le projet et l'avant-projet de directives pour l'emploi des aromatisants; iv) le projet de révision des noms de catégorie et du système international de numérotation Codex (CAC/GL 36-1989); v) l'avant-projet de modifications du Système international de numérotation des additifs alimentaires; et vi) l'avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires. Le Comité est convenu de demander à la Commission d'abroger: i) les dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA (21 combinaisons d'additifs alimentaires et de produits); ii) les prescriptions générales du Codex pour les aromatisants naturels (CAC/GL 29-1985); et iii) les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires du Codex (retrait du furfural). Le Comité a également décidé de transmettre à la Commission pour approbation une proposition de nouveaux travaux visant à élaborer des directives et des principes relatifs aux substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques et la liste des additifs alimentaires à évaluer en priorité par le JECFA.

RÉUNIONS À VENIR DU CODEX

- 61^{ème} session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 25-28 juin 2008)
- 31^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 30 juin-4 juillet 2008)
- 24^{ème} session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (Washington D.C., États-Unis d'Amérique, 15-19 septembre 2008)
- 26^{ème} session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (Varsovie, Pologne, 7-10 octobre 2008)

4. La Commission du Codex Alimentarius tiendra sa 31^{ème} session au **Centre international de Conférences** de Genève (Suisse), **du 30 juin au 4 juillet 2008**; cette session sera précédée par la 61^{ème} session du Comité exécutif. La Commission examinera, entre autres choses, un certain nombre de projets de normes Codex et textes apparentés en vue de leur adoption définitive à l'étape 8 ou à l'étape 5/8, ainsi que des propositions de modification de certains textes figurant dans le Manuel de procédure. Elle examinera aussi la mise en œuvre de l'évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres travaux de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires, la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2008-2013 ainsi que les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales.

5. Entre octobre 2008 et mars 2009, les **Comités FAO/OMS (Codex) de coordination** se réuniront dans six régions (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, et Proche-Orient). Ces réunions traiteront des besoins et des problèmes des régions en matière de normes alimentaires et de contrôle des aliments, de la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires, ainsi que de l'utilisation des normes du Codex aux niveaux national et régional, entre autres choses.
